Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261006-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 2 octobre 2026

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six le jeudi huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Gwenaël RAULT, Nicolas RICHARD, Sarah LE SQUER.

Absents : Anthony MALOLEPSZY (adjoint, pouvoir donné à Gwenaël LE BOUILLE), Cyrille GOUJON (pouvoir donné à Roger LE CLECH), Elisabeth BOUSSION (pouvoir donné à Nicolas RICHARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Sarah LE SQUER secrétaire de séance.

2026-10-06

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE

M. la Maire rappelle que la commune de Brandérion participe aux frais de séjour des élèves des 2 écoles de la commune pour un montant de 10€ par nuitée et par enfant pour des séjours organisés à l'extérieur de la commune (délibération n° 20240318 du 6 mars 2024).

23 élèves de l'école Jean de La Fontaine ont participé a une classe découverte du 31 mai au 6 juin 2026 à Morillon en Haute-Savoie. La nuitée étant une nuit passée dans un lieu d'hébergement payant (hôtel, camping...), la commune a subventionné 4 nuitées en hébergement pour 23 enfants. Deux nuits se sont déroulées dans le bus et n'ont pas fait l'objet d'une subvention de la commune.

Il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 460 € pour participer au financement des trajets nocturnes de cette classe découverte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 460 € à l'école publique Jean de La Fontaine pour l'année 2026.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261006-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire
Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).